

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : *CENTRE JEAN VILAR : 2^{ème} TRANCHE*
MARCHES NEGOCIES

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, BOUREZG et BELLOT,

| | |
|------------------------------|----|
| <u>Nombre de conseillers</u> | |
| en exercice : | 29 |
| présents : | 23 |
| votants : | 29 |

Absents représentés :

Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE - M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD - Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle les détails de la procédure technique et administrative liée à la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux du Centre Jean Vilar.

Il rappelle notamment que la commission d'appel d'offres, réunie les 17 et 24 mai 2004, a déclaré *en partie* infructueuse la consultation, et décidé d'engager, conformément à l'article 35 § 51 du Code des Marchés Publics, une procédure négociée. Le Conseil Municipal avait donné son accord sur cette procédure, le 27.05.2004.

Il indique qu'en conséquence de l'application de cette décision, les lots 1, 3, 6, 7, 8 et 10 peuvent être attribués.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots 1, 3, 6, 7, 8 et 10 de la seconde tranche de travaux du Centre Jean Vilar,
- Note que ces marchés se répartissent comme suit :

| Lots | Désignation | Entreprises | Montant TTC |
|-------------|---|--------------------|--------------------|
| 1 | Démolition - Maçonnerie - Gros Oeuvre | BOUVIER | 46 789,44 |
| 3 | Charpente - Couverture -Zinguerie | MITSA SA | 32 968,94 |
| 6 | Plâtrerie -Peinture | DEGUERLI | 45 095,06 |
| 7 | Plafonds plâtre acoustiques perforées | DEGUERLI | 30 126,04 |
| 8 | Carrelage - Faïences | LEGROS Pascal | 27 603,68 |
| 10 | Electricité, courants faibles, courants forts | GUILLOT SA | 40 619,24 |
| | | | 223 202,40 |

- Précise que les dépenses correspondantes figurent au budget communal : opération 071,

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,
Par délégation, le Maire-Adjoint

Délibération certifiée exécutoire

- compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 23 août 2004
- de la publication le 23 août 2004
Fait à Neuville-sur-Saône le 23 août 2004